



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

Consultation : besoins
en personnel pour
2018-2019 2

Invitation - 5 @ 8
des femmes 2

Invitation CAHADS -
Conférence 5 @ 7 2

Congé sans traitement
à temps partiel
2018-2019 3

Libération pour
révision des plans
d'intervention (PI) 3

Les activités du
mouvement héros se
poursuivent! 4

Le bureau du SEOM
sera fermé :

Le 27 février en AM
et le 16 mars en AM.

Tout le personnel
sera en formation.

Le service reprendra
en après-midi.

Merci de votre
compréhension.

Plus vite, plus haut, plus fort...

Je ne parle pas des Jeux olympiques, mais des plus récentes statistiques du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)¹.

Encore cette année, on nous félicitera d'avoir dépassé les objectifs fixés. On saluera notre engagement envers la réussite du plus grand nombre. Nous méritons amplement cette marque de reconnaissance. Nous fournissons, chaque jour, des efforts colossaux. Après tout, ne tenons-nous pas à bout de bras ce joyau national que devrait être l'école publique?

La nécessité de demeurer critique et lucide

Je ne reprendrai pas ici tout l'argumentaire que j'ai déployé l'an dernier à pareille date². J'en appellerai tout de même une fois de plus à l'esprit critique et à la rigueur. Regardons de plus près l'analyse statistique proposée par le MÉES.

D'abord, le taux record de la CSMB fait référence à l'obtention d'un premier diplôme ou qualification avant l'âge de 20 ans³. Aux diplômes d'études secondaires (DES) et d'études professionnelles (DEP) s'ajoutent donc divers certificats et attestations⁴. De plus, le taux de 85,9 % est obtenu après avoir suivi la cohorte de 2009 jusqu'en 2015-2016, ce qui signifie une période de sept ans. Au terme des cinq ans normalement prévus pour le secondaire, le MÉES indique plutôt un taux de 68,7 %⁵. Mentionnons au passage que l'augmentation du taux est due à l'amélioration des résultats des garçons

(passé de 81,3 % à 83 %). Malgré tous les efforts, le taux de réussite des filles a reculé d'un dixième de point, passant pour sa part de 89,1 % à 89 %. Il est cependant trop tôt pour dégager une tendance quelconque à ce sujet, les résultats ayant été à la hausse année après année dans le passé.

De plus, rappelons que la cohorte dont il est question est constituée « des élèves qui se sont inscrits pour la première fois en première secondaire au début de la période d'observation », excluant de ce fait les élèves issus de l'immigration récente qui ont fait leur entrée plus tard dans le parcours du secondaire. En d'autres termes, les élèves allophones qui sont comptabilisés aux fins statistiques auront passé au moins cinq ans (sinon plus!) dans les classes de la CSMB. Si cela n'enlève rien au mérite de ces élèves, cela teinte tout de même la réflexion. À quel point le succès est-il attribuable au « vivre-ensemble en français » et au Centre d'intervention en contexte de diversité mis en place par la CSMB⁶?

Autre résultat troublant : la proportion d'élèves faisant leur entrée au secondaire avec des retards scolaires reste stable à 7,9 %. Si les mesures mises en place par la CSMB étaient aussi efficaces que le prétendent certaines personnes, comment se fait-il qu'aucune amélioration ne soit enregistrée? Les divers cadres de référence font-ils vraiment une différence? En ce qui concerne « Cap sur la prévention »⁷, comment peut-il être significatif pour la diplomation ou la qualification à long terme alors que cela ne semble pas l'être pour la

voir page 4 : FORT ➔



Consultation : besoins en personnel pour 2018-2019

Benoit COUTU

vice-président à la vie professionnelle

Votre école prépare la prochaine année scolaire. **Votre équipe enseignante doit donc être consultée quant aux besoins en personnel¹ pour la prochaine année scolaire**, incluant ceux pour les services aux élèves à risque et EHDAA. Voici un exemple de séquence de consultation qui assurera que chacune et chacun aura eu son mot à dire...

Consultation 1 (février ou mars)

Préférentiellement, **le comité-école EHDAA soumet d'abord une proposition au CPEE** sur la formation des groupes et les balises d'intégration des élèves à risque et EHDAA² dans les classes ordinaires pour 2018-2019. Ces recommandations peuvent impliquer des besoins spécifiques en personnel.

Consultation 2 (mars ou avril)

Si ces recommandations touchent à la formation des groupes d'élèves (incluant les balises d'intégration des EHDAA dans les classes ordinaires³), **le CPEE peaufine ensuite ses propres recommandations en conséquence auprès de la direction⁴** pour 2018-2019.

Consultation 3 (avril)

Selon les modalités convenues par l'assemblée générale, l'ensemble du personnel de l'établissement fait ses recommandations à la direction sur les besoins de chaque catégorie de personnel, ainsi que sur les besoins de perfectionnement de ce personnel⁵ pour 2018-2019.

Consultation 4 (mai ou juin)

Afin de subvenir aux besoins des élèves sans oublier la composition des classes pour la prochaine année scolaire (2018-2019), **le comité-école EHDAA pourrait envisager de faire de nouvelles recommandations avant la fin de l'année scolaire** quant aux services professionnels et à l'orthopédagogie.

Il est très important de se rappeler que certaines mesures budgétaires du MÉES doivent faire l'objet d'une consultation en lien avec les besoins spécifiques de votre école. C'est le cas, par exemple, des mesures 15015⁶, 15025⁷ (primaire), 15026⁸ (secondaire), 15373⁹ et 15170¹⁰.

Pour toute précision additionnelle au sujet du processus de consultation, contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM.

¹ Entente locale, clause 4-2.02 4. h).

² Entente nationale, clause 8-9.05 D).

³ Entente locale, clause 4-2.02 1. h) & Entente nationale, annexe XI.

⁴ Entente locale, clause 4-2.02 1. h).

⁵ Entente locale, clause 4-2.02 4. h).

⁶ 15015, Réussite en lecture et écriture en milieux défavorisés

⁷ 15025, Partir du bon pied!

⁸ 15026, Accroche-toi au secondaire.

⁹ 15373, en lien avec l'Annexe XV de l'entente nationale (E6)

¹⁰ 15170, Initiatives des établissements du secteur jeune

Invitation - 5 @ 8 des femmes

Nathalie PETERSON
conseillère au secondaire



Cette année, le Comité des femmes du SEOM désire souligner la Journée internationale des femmes dans le cadre d'un 5 à 8 où le théâtre sera à l'honneur. Un extrait de la pièce *La nef des sorcières* (1976), pièce reconnue comme un moment capital dans l'émergence du théâtre féministe militant, sera présenté par le Collectif du geste gauche. Cet événement à ne pas manquer aura lieu le mardi 27 mars prochain au SEOM. Une invitation comprenant tous les détails vous parviendra sous peu. Surveillez bien votre pigeonnier!

Au plaisir de vous y rencontrer.

Le CAHADS vous invite à une **Conférence « 5 @ 7 »**

avec le poète Jean-Paul Daoust,

le mercredi 14 mars, dès 16 h 30

au bureau du SEOM

(immédiatement après le Conseil des personnes déléguées tenu le jour même).

Inscrivez-vous par courriel à l'adresse c.harvey@seom.qc.ca

ou par téléphone au 514 637-3548 avant **le jeudi 1^{er} mars à 16 h**.

Faites-vite les places sont limitées!

Congé sans traitement à temps partiel 2018-2019

Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail

À vis à celles et ceux qui comptent faire une demande de congé sans traitement à temps partiel avant le 15 mars 2018 : la CSMB demandera aux directions d'établissement de traiter de telles demandes de congé pour l'année scolaire 2018-2019 en appliquant les quotas inscrits à la clause 5-15.16 de l'Entente locale.

Rappelons que « *les quotas peuvent s'appliquer lorsqu'il y a un problème de remplacement* »¹ et que la direction d'établissement n'a **aucune obligation** de les appliquer.

L'orientation que compte prendre la CSMB fait suite au litige survenu entre le SEOM et la CSMB au printemps 2016 concernant l'année scolaire 2016-2017. La CSMB maintiendra cette orientation jusqu'à la prochaine négociation de l'Entente locale.

Les deux parties ne s'entendent toujours pas sur l'interprétation de l'article 5-15.00 concernant la nature, la

durée, les modalités des congés sans traitement, ainsi que sur les droits et obligations qui s'y rattachent, à l'exclusion de ceux prévus pour les congés parentaux, ceux pour une charge publique et ceux pour activités syndicales.

La CSMB nous a informés qu'elle ne compte pas accepter le remplacement des temps partagés par des enseignantes et enseignants provenant d'autres champs. À titre d'exemple, on pourrait penser au remplacement d'un titulaire du primaire par une enseignante ou un enseignant de l'adaptation scolaire.

Pour les enseignantes et enseignants dont la demande serait refusée, il importera de demander à la direction la raison de son refus. Par la suite, contactez la personne répondante de votre établissement au SEOM. Nous traiterons les refus au cas par cas.

¹ Note 3 de la clause 5-15.16 A) 1. de l'Entente locale.

Libération pour révision des plans d'intervention (PI)

Benoit COUTU
vice-président à la vie professionnelle
Marco BERGERON
conseiller au secondaire

Arrive février qu'il est déjà temps de procéder à la révision des plans d'intervention (PI) au secteur des jeunes.

Mesure 15320

La mesure budgétaire 15320 permet, entre autres, la libération ponctuelle du personnel enseignant des classes régulières et des classes spécialisées pour le suivi des PI. Grâce à cette mesure, vous pouvez donc obtenir une libération de cours et leçons pour la révision des PI.

Montant disponible pour votre établissement

Il appartient au CPEE de votre établissement de s'informer du solde de l'année en cours auprès de la direction. Le comité EHDAA de votre école doit ensuite émettre ses recommandations à la direction afin de prioriser les libérations du personnel enseignant pour la révision des PI à même les sommes restantes. Les membres doivent s'entendre préalablement sur les critères qui permettront d'établir les priorités.

Responsabilités de la direction en regard du PI

La direction doit consulter le CPEE quant aux modalités encadrant l'élaboration et la mise en application des PI dans l'école¹. La direction ne peut décréter unilatéralement une manière de faire. L'article 96.14 de la Loi sur l'instruction publique stipule que « *le directeur de l'école... établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. Il voit à la réalisation et à l'évaluation périodique du plan d'intervention et en informe régulièrement les parents.* » La

direction doit assumer les responsabilités décrites dans la LIP². Elle ne peut donc pas invoquer la délégation de pouvoir et laisser le personnel enseignant porter seul cette responsabilité.

Le PI, outil de concertation

Le PI se veut « *un outil de concertation et de référence pour les intervenantes et les intervenants* »³. Lors de la révision du PI, la coopération entre toutes les personnes intervenant auprès de l'élève est nécessaire. Afin de faciliter ce processus, le comité EHDAA peut demander à la direction de mettre sur pied un comité d'intervention⁴.

Si la mesure 15320 est insuffisante

Lorsque les ressources financières allouées par la mesure 15320 sont épuisées, vous devez déterminer, en toute autonomie professionnelle, le moment qui vous semblera le plus propice pour réviser les PI, et ce, à même les 32 heures de votre semaine de travail. La direction ne peut donc vous imposer de procéder aux révisions dans votre temps de TNP.

¹ Entente locale, clause 4-2.02 1. r).

² MEES, cadre de référence pour l'établissement des PI, page 28, poin3.4
http://www.education.gouv.qc.ca/outil-de-recherche/dans-le-site/?F648FE1=37D9B14D65A865C91A2532A79FB85C84&id=30735&L=0&tx_solr%5Bq%5D=Plan+d%27intervention&search.x=0&search.y=0

³ Voir la clause 8-9.02 H) 2) de l'Entente nationale.

⁴ Voir la clause 8-9.09 D) 7) de l'Entente nationale.

➔ FORT suite de la page 1

sortie de l'école primaire? Cela étant dit c'est en supposant que le programme est mis en place depuis suffisamment de temps pour en voir les effets sur la cohorte entrée au secondaire en 2009, suivie jusqu'en 2016, ce dont nous pouvons douter...

Ne soyons pas dupes et résistons à la tentation de prendre des raccourcis intellectuels lorsque des statistiques sont publiées! Reconnaissons les limites de la gestion axée sur les résultats que nous propose le gouvernement!

Tout va bien? Vraiment?

Insidieusement, l'annonce d'un record fracassé cette fois encore peut nous laisser croire, à l'instar du Candide de Voltaire, que « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Ce n'est pas ce que j'observe sur le terrain.

Malgré certaines statistiques réjouissantes, je perçois du désarroi devant le dénigrement dont nous faisons parfois l'objet. Il faut justifier les écarts entre les performances de nos élèves et celles d'élèves appartenant à d'autres groupes. Les exigences sont de plus en plus nombreuses et la barre, toujours un peu plus haute. Chaque faux pas est

susceptible d'être scruté à la loupe. Nous gérons de notre mieux l'essoufflement avant qu'il ne nous emporte vers l'épuisement.

Plus vite, plus haut, plus fort... Jouons le jeu et prétendons que nous y sommes parvenus une fois de plus. Mais pour combien de temps encore, et à quel prix?

- ¹ Ces dernières sont publiées dans l'édition 2017 du *Rapport sur la diplomation et la qualification par commission scolaire au secondaire*. Le rapport, publié par le gouvernement du Québec et rendu public le 15 février 2018, est disponible en ligne au http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/taux_diplomation_secondaire_CS_Edition2017_CD.PDF
- ² La personne intéressée pourra toutefois lire ou relire l'éditorial du volume 23, numéro 12 archivée sur le site Internet du SEOM : <http://seom.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/Vol-23-no-12.pdf>
- ³ *Rapport sur la diplomation et la qualification par commission scolaire au secondaire*, p.2.
- ⁴ Une liste exhaustive est présentée à la page 3 du *Rapport sur la diplomation et la qualification par commission scolaire au secondaire*.
- ⁵ *Rapport sur la diplomation et la qualification par commission scolaire au secondaire*, p. 13.
- ⁶ Comme l'indiquait la CSMB dans un communiqué le 15 février : <http://www.csmb.qc.ca/fr-CA/Medias17/communiqués/2017-2018/taux2018.aspx>
- ⁷ Voir le communiqué de la CSMB mentionné précédemment.

Les activités du mouvement héros se poursuivent!

Christian PAGE
conseiller à l'éducation des adultes



Il n'est pas trop tard pour participer, avec vos élèves, aux activités du mouvement héros!

Inscrivez rapidement vos projets héros au concours annuel sous la thématique : « Tous héros, unis dans la différence ». Ce

concours vous invite à mener un projet ou une action, avec un élève, en groupe classe ou école, pour lutter contre le racisme ou toute forme de discrimination et, ainsi, favoriser l'ouverture aux autres. En plus d'une certification héros, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les écoles gagnantes de même que des prix d'une valeur totale de 5 000 \$.

Aussi, vos élèves peuvent participer à la grande rédaction héros si vous enseignez en 4^e ou 5^e secondaire, à l'éducation des adultes ou encore si vos élèves sont inscrits

dans un parcours de formation axée sur l'emploi. Ayant comme thème « Les idées voyagent plus loin en liberté », vos élèves sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur l'une des 5 valeurs héros*. Un jury de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec déterminera les gagnantes ou gagnants. Plusieurs prix sont offerts, entre autres, un stage de deux jours au quotidien *La Presse* ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie internationale.

Le concours héros et la grande rédaction héros se déroulent jusqu'au 26 mars 2018. Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au www.lafae.qc.ca/heros ou encore sur la page Facebook « Mouvement héros - FAE ».

*Les valeurs héros sont : humanité, écocitoyenneté, respect, ouverture, solidarité.

Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.